

Le 13 mars 2020

AUX GESTIONNAIRES DE CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Objet : COVID-19 – Services essentiels

Madame,
Monsieur,

Par mesure de précaution, afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a décidé de procéder à la fermeture de tous les services de garde éducatifs à l'enfance du 16 mars au 27 mars 2020.

Toutefois, certains services de garde éducatifs à l'enfance doivent demeurer ouverts, afin d'assurer le maintien des services essentiels offerts, notamment par le personnel des centres hospitaliers.

Si vous êtes volontaire pour maintenir votre service de garde durant la période de fermeture, **veuillez en aviser le ministère de la Famille (Ministère) d'ici 20 h aujourd'hui** par courriel, à l'adresse suivante : mfa.financement@mfa.gouv.qc.ca

Veuillez préciser le nom de votre service de garde et son adresse complète, vos numéros de division et d'installation, vos heures d'ouverture, le nombre de places à votre permis (poupons et plus de 18 mois) ainsi qu'un numéro de téléphone où vous rejoindre en tout temps. Veuillez également indiquer le nombre de personnes qui pourront assurer le service et être présents auprès des enfants.

Après analyse des intérêts signifiés en fonction des besoins, le Ministère communiquera avec vous afin de vous confirmer si votre service de garde pourra demeurer ouvert.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre adjoint,



Didier Lambert Toni